



AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté lors de sa séance extraordinaire du 22 novembre 2022, le règlement suivant :

RÈGLEMENT D’EMPRUNT 764 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 168 116 \$ POUR AGRANDIR UN BÂTIMENT, ACQUÉRIR ET INSTALLER DES ÉQUIPEMENTS ET FAIRE D’AUTRES TRAVAUX CONNEXES EN LIEN AVEC L’AJOUT D’UN PUIS À SITE DU PUIS DONCASTER

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation le 16 décembre 2022. Conséquemment, il entre en vigueur à cette date.

Une copie du règlement est disponible à la mairie située au 2579, rue de l’Église, à Val-David, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, ainsi que sur le site web de la Municipalité à l’adresse <http://www.valdavid.com/publications/>.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 5 janvier 2023

(Signé Carl Lebel)

Carl Lebel
Greffier-trésorier adjoint